

## Séance du 7 avril 2016

Avant d'ouvrir la séance, M. le maire informe l'assemblée que le candidat venant immédiatement après sur la liste est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège est vacant. M. le maire demande à l'assemblée d'accueillir M. Thierry CREUSET et prononce son installation au sein du conseil municipal.

### 1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

#### ► Compte administratif 2015 du budget communal

Section de fonctionnement : excédent 2015 de 824 429.84 € soit un excédent cumulé de clôture de 2 940 704.97 €

✓ Section d'investissement : déficit 2015 de 571 360.97 € soit un déficit cumulé de clôture de 117 731.01 €.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Le besoin de financement pour couvrir les restes à réaliser 2015 s'élève à 286 380.41 €. En conséquence l'assemblée décide d'affecter la somme de 404 111.42 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement correspondant au déficit d'investissement cumulé et aux restes à réaliser 2015, et affecte la somme de 2 536 593.55 € en excédent reporté en section de fonctionnement.

#### ► Compte administratif 2015 Lotissement de l'Europe 2

Il ne reste plus que les opérations de clôture à réaliser sur ce budget, toutefois elles n'ont pu être faites cette année.

✓ Section de fonctionnement : excédent cumulé de clôture de 63 844,63 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents.

#### ► Compte administratif 2015 Programmation Urbaine

✓ Section de fonctionnement : excédent de 8 960.64 € soit un déficit cumulé de 203 092.81 €

✓ Section d'investissement : déficit de 8 960.64 € soit un déficit cumulé de 30 449.54 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

### 2) COMPTES DE GESTION 2014

✓ budget commune : déficit d'investissement de 571 360.97 € et excédent de fonctionnement de 824 429.84 €

✓ budget lotissement de l'Europe 2 : pas d'écritures comptables en 2015

✓ budget programmation urbaine : déficit d'investissement de 8 960.64 € et excédent de fonctionnement de 8 960.64 €.

Les comptes de M. le Receveur faisant apparaître les mêmes chiffres que ceux des comptes administratifs, après délibération, les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

### 3) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

M. le maire propose à l'assemblée de maintenir les taux de 2015 afin de ne pas augmenter les taxes des administrés.

- Taxe Habitation : 16,97%

- Taxe Foncier Bâti : 19,86%

- Taxe Foncier Non Bâti : 27,42%

- CET : 15,10%

Le conseil municipal vote par 19 voix « POUR » les taux ci-dessus.

#### 4) BUDGETS PRIMITIFS 2016

##### ► Budget communal 2016

M. le maire explique que toutes les demandes des commissions ont été retenues. Cette année sera plutôt consacrée à la réalisation des études relatives à l'aménagement de la mairie, de la traversée urbaine, du jalonnement puis à l'effacement des réseaux rue Victor Hugo et rue de la République.

Section fonctionnement : présentée en équilibre comme suit :

* Chapitre 011 : Charges à caractère général	622 800,00 €
* Chapitre 012 : Charges de personnel	1 009 250,00 €
* Chapitre 014 : Atténuations de produits	139 500,00 €
* Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	13 557,77 €
* Chapitre 65 : Autres charges de gest° courante	425 262,35 €
* Chapitre 66 : Charges financières	78 800,00 €
* Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 500,00 €
* Chapitre 022 : Dépenses imprévues	150 000,00 €
* Chapitre 023 : Virement à la sect° d'invest.	2 702 144,40 €
<b>Total des dépenses :</b>	<b>5 142 814,52 €</b>
* Chapitre 013 : Atténuation de charges	37 500,00 €
* Chapitre 70 : Produits des services	82 750,00 €
* Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 943 394,00 €
* Chapitre 74 : Dotations et participations	505 241,00 €
* Chapitre 75 : Autres produits de gest° courante	31 400,00 €
* Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	5 935,97 €
* 002 : Excédent antérieur reporté	2 536 593,55 €
<b>Total des recettes :</b>	<b>5 142 814,52 €</b>

M. le maire donne lecture des subventions versées aux différentes associations. M. MAVIOU et Mme INDERBITZIN étant élus au sein du bureau d'une association bénéficiant d'une subvention communale ne participent pas au vote. Après délibération, le conseil vote les subventions allouées aux associations par 17 voix « POUR ».

Section d'investissement : présentée en équilibre à la somme de 4 394 656,31 €

* Chapitre 001 : Solde d'exécut° d'invest reporté	117 731,01 €
* Chapitre 040 : Opérations d'ordre de section à section	5 935,97 €
* Chapitre 041 : opérations patrimoniales	299 619,25 €
* Chapitre 16 : Remboursements d'emprunts	185 700,00 €
* Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	96 780,00 €
* Chapitre 204 : Subventions d'équip. Versées	108 820,00 €
* Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	519 452,86 €
* Chapitre 23 : Immobilisations en cours	3 060 617,22 €
<b>Total des dépenses :</b>	<b>4 394 656,31 €</b>
* Chapitre 021 : Virement de la sect° fonct.	2 702 144,40 €
* Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect°	13 557,77 €
* Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	299 619,25 €
* Chapitre 10 : Dotations Fonds divers réserves	589 000,00 €
* Compte 1068 : Autofinancement	404 111,42 €
* Chapitre 13 : Subventions d'investissement	224 983,47 €
* Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	161 240,00 €
<b>Total des recettes :</b>	<b>4 394 656,31 €</b>

Le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents.

► **Budget primitif 2016 Programmation Urbaine**

Section d'exploitation : présentée en équilibre à la somme de 246 370,41 €

- ✓ Section d'investissement : présentée en équilibre à la somme de 43 277.60 €

Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

► **Budget primitif 2016 Lotissement de l'Europe 2**

- ✓ Section fonctionnement : présentée en équilibre à la somme de 63 846.05 €

Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

**5) PLUi : DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

M. le maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a transféré sa compétence PLU à la CCVI, que suite à ce transfert, celle-ci assure en lieu et place de la commune le droit de préemption urbain sur le document d'urbanisme existant. Toutefois la CCVI pourrait déléguer cette compétence aux communes qui souhaiteraient reprendre le droit de préemption.

En conséquence M. le maire propose à l'assemblée de reprendre par délégation le droit de préemption de façon à suivre les cessions sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, et autorise M. le maire à signer la convention avec la CCVI.

**6) TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE DE CHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES »**

M. le maire fait part à l'assemblée de la proposition de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme afin que la collectivité transfère sa compétence « Infrastructures de charge des véhicules électriques ».

De plus il précise que le Schéma Départemental de déploiement des bornes électriques établi par la FDE prévoit l'installation de 4 bornes sur le territoire de la commune, que le coût de l'installation est de 12 000 € HT par borne soit 14 400 € TTC. La collectivité devra prendre à sa charge 30 % du montant HT soit 3 600 €, et prévoir la réalisation de 2 emplacements de stationnement correspondants. Enfin la FDE aura en charge l'exploitation des bornes électriques qui seront installées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de transférer la compétence « infrastructure de charge des véhicules électriques » à la FDE 80.

**7) FDE 80 : ADHESION DE LA VILLE DE HAM**

M. le maire fait part à l'assemblée du courrier de la FDE 80 l'informant de la demande d'adhésion de la commune de HAM à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Chaque collectivité doit se prononcer sur l'admission de cette collectivité à la fédération.

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de HAM à la FDE 80.

**8) COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

M. le maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé lors de la dernière réunion d'adopter le principe de couper l'éclairage public de 23h00 à 4h30 sauf certaines nuits où l'éclairage serait maintenu (jours de fêtes, 13 et 14 juillet ...). L'étude réalisée par la FDE 80 fait apparaître que cette coupure générerait une économie d'environ 5 300 € sur la maintenance de l'éclairage public et de 21 500 € sur la consommation d'énergie.

L'investissement à prévoir pour la mise aux normes des armoires électriques est d'environ 60 000 € HT et les aides allouées par la FDE s'élèvent à 50 % du montant HT.

Le conseil municipal accepte de mettre en place une coupure de l'éclairage public une partie de la nuit, accepte le projet relatif à la mise aux normes des armoires électriques, autorise M. le maire à viser la convention avec la FDE, puis à solliciter le fonds de concours de la FDE.

## **9) EFFACEMENT DES RESEAUX RUES VICTOR HUGO ET DE LA REPUBLIQUE**

M. le maire fait part à l'assemblée de la proposition de la FDE relative à la convention pour les effacements des réseaux électriques et de télécommunication, ainsi que pour les travaux d'éclairage public des rues Victor Hugo et de la République. Le montant des travaux se décompose ainsi :

- ✓ Travaux électriques : 219 839.65 € TTC dont 110 799.19 € à charge de la commune,
- ✓ Travaux d'éclairage public : 129 175.90 € TTC dont 107 860.31 € à la charge de la commune,
- ✓ Travaux de télécommunication : 69 349.23 € C dont 34 952.01 € à charge de la commune.

Le conseil municipal accepte la proposition et autorise M. le maire à signer la convention avec la FDE.

## **10) DEMANDES DE SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS SUR INVESTISSEMENTS 2016**

M. le maire demande l'autorisation de solliciter les subventions suivantes :

✓ subvention auprès de la FDE et ERDF pour la réalisation d'un TAG sur le transformateur rue Barbusse. Le montant de l'aide correspond à 50 % de la dépense H.T prise en charge par la FDE et 50 % de la dépense H.T prise en charge par ERDF dans la limite de 1 500 € HT (devis s'élevant à 2 200 €),

✓ fonds de concours auprès de la CCVI pour la réalisation des travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public des rues V. Hugo et de la République. Le montant de l'aide est fixé à 20€ par habitant soit 50 540 €,

✓ Subvention pour Travaux Divers d'Intérêt Local (STDIL) faite auprès de M. le Sénateur Manable pour l'achat de TBI aux écoles primaires. Le montant de l'aide s'élève à 50 % de la dépense HT (12 990 €) soit 6 495 €,

✓ subvention auprès de M. le Député Buisine pour les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public des rues V. Hugo et de la République,

✓ subvention sur les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public des rues V. Hugo et de la République. Le montant de l'aide est de 20 % sur un montant de travaux limité à 60 000 € soit 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise M. le maire à solliciter les subventions mentionnées ci-dessus.

## **11) ELECTION D'UN ADJOINT**

M. le maire rappelle que suite au décès de Mme BOUE. M. le maire propose de maintenir le poste d'adjoint.

M. le maire propose la candidature de M. CUVIER Géraud, puisqu'il assurait des fonctions de conseiller délégué. Il demande alors s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne s'est déclaré.

M. le maire a alors invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection,

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

- Bulletins blancs ou nuls : 3

- Suffrages exprimés : 16

- Majorité absolue : 9

A obtenu :

- M. CUVIER Géraud : 16 voix

M. CUVIER Géraud ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Adjoint au maire et a été immédiatement installé à la place de 5<sup>ème</sup> adjoint.

## **12) DESIGNATION D'UN CONSEILLER DANS DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS**

M. le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un nouveau conseiller dans les divers syndicats et commissions dans lesquels Mme BOUE était déléguée ou membre. Il propose alors que M. CREUSET soit nommé dans ces instances puisqu'il vient d'entrer au conseil municipal.

Le conseil désigne M. CREUSET Thierry délégué suppléant au SIAEEV, délégué titulaire à l'Association du Vimeu, membre de la commission information/communication/animation et de la commission cadre de vie.

## **13) DIVERS**

- ✓ Mme HECKMANN va reprendre l'organisation de la « commission cadre de vie ».
- ✓ Les travaux du local de rangement à la salle de tennis de table sont commencés.
- ✓ Le miroir rue Curie a bougé, il ne permet plus une bonne visibilité. Les services techniques interviendront.
- ✓ Commission pour la rénovation du Monument aux Morts Cantonal. Il est prévu de faire réaliser un nettoyage et de refaire les lettres. Les travaux se feront sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Moyenneville et une participation des communes du canton sera demandée au prorata du nombre d'habitants.
- ✓ Participation citoyenne, on est en attente du retour de la convention. 2 administrés se sont inscrits en mairie pour participer au dispositif.
- ✓ Mutuelle collective : on est encore au stade de la prospection.
- ✓ Regrets qu'il y ait eu peu de participants à l'opération Som'Propre.
- ✓ SIAEEV : les taux resteront stables pour 2016.
- ✓ Qualité du séjour en classe de neige des enfants de CM2 : Qualité de l'hébergement et des animations. Il est souligné le dévouement de l'enseignant et des animateurs qui encadrent la classe de neige.
- ✓ ALSH des vacances de Février : 58 enfants inscrits avec une fréquentation journalière de 34 à 44 enfants. Le nombre d'enfants qui déjeunent à la cantine augmente.
- ✓ Réunion avec les jeunes, 5 d'entre eux travaillent sur le projet d'une sortie dans un parc d'attractions.
- ✓ Sortie en direction des jeunes pendant les vacances de Pâques : Lewarde puis stade de Lens.
- ✓ Remerciements de la famille LALOT à l'occasion du décès de M. Pierre LALOT.
- ✓ 2 entrées prévues à la MARPA en avril.
- ✓ Une réflexion est en cours concernant le fleurissement de la MARPA.
- ✓ Remerciements du CCAS de Friville pour le prêt des grilles caddies, et de l'Etablissement Français du Sang pour le prêt de la salle socioculturelle.
- ✓ Un cabinet a sollicité une salle avec possibilité de projection pour faire une formation au personnel d'une entreprise locale, location de 200 € la journée.